

La production laitière dans les montagnes françaises : une dynamique particulière pour les Alpes du Nord

Les exploitations laitières françaises localisées en montagne ont bénéficié depuis 1984 de plusieurs décisions relatives au mode de gestion national des droits à produire (prélèvement moindre sur le quota laitier initial, allocation de références supplémentaires ...). De taille plus modeste que celles de plaine, les exploitations laitières de montagne ont souvent un revenu inférieur malgré une meilleure efficacité productive et l'obtention de soutiens directs spécifiques. Cet article analyse leur situation dans quatre massifs montagneux et met en perspective les évolutions propres à la filière laitière des Alpes du Nord.

La dynamique des exploitations laitières et le développement des entreprises de collecte et de transformation du lait se font depuis

Résumé

L'attachement du quota laitier au foncier, la gratuité des droits à produire et la redistribution des références laitières aux agriculteurs jugés prioritaires ont, en France, favorisé le maintien d'un nombre relativement important d'exploitations laitières en zone de montagne. A ces choix de politique publique s'ajoute le dynamisme des acteurs locaux et des filières de transformation (développement des fromages sous signes de qualité) qui a joué un rôle déterminant au cours des deux dernières décennies. En partant des données du réseau d'information comptable agricole (RICA) de l'exercice 2000, la situation structurelle, économique et financière des exploitations laitières françaises de montagne est comparée à celles des zones défavorisées simples et des zones de plaine, puis de façon déclinée pour différents massifs montagneux (Alpes du Nord, Jura, Massif Central et Vosges). Les 27 200 exploitations laitières « professionnelles » françaises de montagne (lesquelles représentent 35 % des exploitations agricoles et 40 % de la production agricole de ces zones) disposent, en moyenne, d'un quota de 150 800 kg de lait, de 61 hectares et de 22 400 euros de résultat courant avant impôt (contre respectivement 222 700 kg, 72 hectares et 31 500 euros en plaine). Une analyse centrée sur les dynamiques internes de la filière laitière des Alpes du Nord est ensuite présentée moyennant la valorisation de différents outils statistiques.

près de vingt ans dans le cadre d'une politique de contingentement de l'offre à l'échelle communautaire. Suite à ces années de relative stabilité, l'Organisation Commune de Marché (OCM) du lait et des produits laitiers connaîtra, au cours de la prochaine décennie, une réforme importante de ses instruments de soutien. Cette réforme, décidée par le Conseil européen de Berlin de mars 1999 (Agenda 2000), prévoit, pour la période 2005-2008, une baisse de 15 % du prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé, une mise en œuvre de paiements compensatoires calés sur la référence laitière et une augmentation du quota laitier (Commission européenne 2000). Suite aux récentes propositions de la Commission européenne de janvier 2003 (Commission européenne 2003), cette réforme de l'OCM lait pourrait intervenir de manière anticipée dès 2004, avec une baisse accentuée du prix du lait (-17,5 % pour la poudre de lait écrémé et -35 % pour le beurre en cinq ans) et une hausse plus forte du quota laitier (Commission européenne 2003). Les quotas laitiers sont prorogés jusqu'à la campagne laitière 2014-2015, mais un débat oppose néan-

moins certains Etats membres quant à l'opportunité de les abolir à plus long terme (Gohin et Guyomard 2001). Outre ces changements de politique intérieure, deux facteurs externes doivent également être pris en considération dans l'analyse prospective sur le secteur laitier. Le premier concerne les engagements qui seront pris dans le futur accord agricole de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dont la période d'application devrait couvrir les années 2005 à 2012. Une nouvelle baisse graduelle des restitutions aux exportations couplée à une ouverture accentuée du marché intérieur pourraient, dans un contexte de croissance lente de la consommation interne, entraîner une réduction des quantités de référence garanties (QGG) ou une diminution du prix du lait (Bouamra et Réquillart 2000). Le second facteur porte sur l'entrée prochaine dans l'Union européenne de dix pays d'Europe Centrale et Orientale.

En France, pays favorable au maintien des quotas, les décideurs publics ont depuis 1984 opté pour une gestion administrative décentralisée de la politique de contingentement. Attachés à la gratuité des droits à produire et au lien entre quota laitier et foncier, ils ont veillé à freiner le processus de concentration de l'activité laitière engagé entre 1970 et 1984 au profit des zones intensives de l'Ouest et au détriment des zones de montagne. Près de deux décennies après l'adoption des quotas et face aux incertitudes qui pèsent sur les orientations à venir, cet article propose, dans une première partie, une analyse comparative de la situation structurelle, économique et financière des exploitations laitières françaises de montagne par rapport à celles localisées en plaine ou en zone défavorisée simple. Cette analyse, qui s'appuie sur les données du réseau d'information comptable agricole (RICA) français de l'exercice 2000, distingue ensuite, selon un découpage géographique propre à ce travail, quatre massifs montagneux : les Alpes du Nord, le Jura, le Massif Central et les Vosges. Dans une seconde partie, il est proposé, en valorisant les statistiques du recensement de l'agriculture, de l'enquête annuelle laitière et des syndicats de produits fromagers, de porter un regard spécifique aux dynamiques observées, sur longue période, dans la filière laitière des Alpes du Nord (zone qui regroupe les départements de Savoie, Haute-Savoie et Isère). Tout en rappelant le rôle déterminant des politiques publiques dans les évolutions observées, cette analyse souligne également les efforts importants entrepris localement par les acteurs de la filière laitière. Dans cette zone, mais également dans le Jura, l'essor des productions fromagères et la protection des produits par des signes de qualité permettent aux exploitations de bénéficier de prix plus rémunérateurs. Les exploitations laitières deviendront à l'horizon 2008, c'est-à-dire après simulation des mesures de l'Agenda 2000, fortement dépendantes des aides directes.

1 / Outils statistiques mobilisés et découpage géographique des zones de montagne

Cette analyse comparative entre exploitations laitières mobilise plusieurs outils statistiques officiels (RICA, recensement de l'agriculture, données de la statistique annuelle) et diverses sources d'information propres à la région des Alpes du Nord (centre d'économie rurale de Haute-Savoie, GIE quota, syndicats de produits). Sans entrer dans une présentation détaillée des intérêts et limites de ces différents outils, quelques éléments de méthode indispensables à la compréhension du texte sont fournis sur le RICA et sur le découpage géographique opéré entre les massifs montagneux français.

1.1 / Les exploitations laitières au travers du RICA

Parmi les différents outils statistiques construits pour être représentatifs de l'agriculture, le RICA est le seul, harmonisé au niveau des quinze États membres, qui donne conjointement des informations détaillées sur la structure (superficie, cheptel...), les résultats économiques (production agricole, consommations intermédiaires, subventions, revenus...) et la situation financière (endettement...) des exploitations agricoles. En France, le RICA de l'exercice 2000 comporte un échantillon de 7 540 exploitations agricoles. Chaque exploitation de l'échantillon est dotée d'un coefficient de pondération permettant de représenter, *in fine*, un univers global de 384 800 exploitations agricoles. Ce coefficient, qui varie d'une exploitation à l'autre, est déterminé par calage avec le recensement de l'agriculture sur la base de trois critères : la région administrative, l'orientation technico-économique et la dimension économique (mesurée par la marge brute standard⁽¹⁾). L'univers RICA ne couvre pas l'intégralité des exploitations agricoles mais seulement celles considérées comme « professionnelles », c'est-à-dire celles ayant plus de 8 Unités de Dimension Economique de marge brute standard et plus de 0,75 Unité de Travail Agricole (UTA). Ainsi, le RICA représente 59 % de l'ensemble des exploitations agricoles identifiées dans le recensement de l'agriculture 2000, mais 88 % de l'emploi, 92 % des superficies et 95 % de la marge brute standard. La proportion d'exploitations considérées comme « non professionnelles » est très faible dans le secteur laitier comparativement aux autres productions bovines et ovines : elle est, en effet, de 6 % pour l'Otex (orientation technico-économique) n°41 'Bovins lait', contre 44 % pour l'Otex n°42 'Bovins, élevage et viande' et 73 % pour l'Otex n°44 'Ovins, caprins et autres herbivores'.

⁽¹⁾ La marge brute standard (MBS) d'une exploitation correspond à une estimation de sa valeur ajoutée potentielle. Elle est déterminée en appliquant des coefficients variables selon les régions au prorata des unités physiques de production et de leur nature (superficie et cheptel). Elle se mesure en Unité de Dimension Economique (1 UDE = 1 200 euros). La MBS ainsi obtenue permet de déterminer l'appartenance d'une exploitation à une orientation technico-économique (Otex).

Parmi les 384 800 exploitations agricoles professionnelles du RICA, 116 900 sont considérées dans cette analyse comme laitières (ou productrices de lait), au sens où elles détiennent un effectif supérieur à cinq vaches laitières. Cette définition du champ des exploitations laitières, qui se différencie des approches par orientation technico-économique (Otex n°41 'Bovins lait' et Otex n°43 'Bovins lait, élevage et viande'), a pour principal intérêt de regrouper dans un seul type plus de 99 % de la production nationale de lait. Elle conduit, en revanche, à ce que les unités laitières sélectionnées soient parfois assez largement diversifiées. Parmi les 116 900 exploitations laitières considérées, 70 % (soit 81 400 unités) appartiennent aux Otex n°41 et n°43 (cette proportion est de 88 % en montagne, 58 % en zone défavorisée simple et 66 % en plaine). Ces écarts de spécialisation pour l'activité laitière doivent être pris en considération dans l'analyse des résultats économiques.

1.2 / La définition des zones de montagne et des massifs montagneux

Les zones défavorisées sont reconnues au niveau européen depuis 1975 (directive européenne n°75/268) et définies sur la base d'indicateurs de handicaps naturels physiques et de critères socio-économiques (Commissariat général du plan 1999). Dans ce cadre juridique, la France a choisi de définir, pour tout ou partie de chacune de ses communes, quatre types de zones défavorisées (APCA 1998) : la montagne (5 501 communes concernées), la haute montagne (614 communes), le piémont (1 798 communes) et les zones défavorisées simples (8 331 communes). Une commune est classée en zone de montagne si son altitude est au minimum de 700 m (600 m dans les Vosges) et/ou si la pente moyenne de son territoire est supérieure à 20 %. Les zones de haute montagne sont déterminées au sein des zones de montagne pour les massifs des Alpes et des Pyrénées en fonction de l'altitude (supérieure à 1 200 m) et de la densité du cheptel (inférieure à 20 UGB par km²). Les zones de piémont sont situées en contiguïté des zones de montagne. Elles présentent un caractère montagneux atténué et bénéficient d'une activité agricole principalement orientée vers l'élevage extensif. Les zones défavorisées simples sont, quant à elles, définies en fonction d'autres critères acceptés par la réglementation communautaire (terres peu productives, dépopulation...).

Une codification de localisation étant clairement mentionnée pour chaque exploitation de l'échantillon RICA, il est possible de distinguer les trois catégories de zones suivantes : la plaine, les zones défavorisées simples et la montagne. Tout au long de ce travail, le terme de montagne regroupe la haute montagne, la montagne et le piémont. Les exploitations

agricoles de montagne sont ensuite réparties en différents massifs en fonction de leur localisation dans les départements. L'unité géographique minimale disponible pour les utilisateurs du RICA se limitant théoriquement à la région administrative et non pas au département, un traitement spécifique a été conduit à notre demande par le bureau du RICA garant de la confidentialité des données (seul ce service du Ministère de l'Agriculture accède à la codification départementale).

Parmi les six massifs montagneux identifiés en France, les Pyrénées et les Alpes du Sud ne font pas ici l'objet d'une présentation dans la mesure où le nombre d'exploitations laitières de l'échantillon est insuffisant pour permettre d'assurer une représentativité⁽²⁾. Le massif des Alpes du Nord regroupe les exploitations agricoles de montagne des départements de Haute-Savoie, Savoie et Isère. Pour les autres massifs les regroupements de départements sont opérés de la manière suivante : Jura (Ain, Doubs et Jura) ; Massif Central (régions Auvergne et Limousin, départements du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, de l'Ardèche, du Rhône et de la Loire) ; Vosges (régions Alsace et Lorraine et départements de la Haute-Saône et de Belfort). Les quatre massifs ainsi retenus (Alpes du Nord, Jura, Massif Central et Vosges) regroupent plus de 90 % des exploitations laitières françaises localisées en montagne.

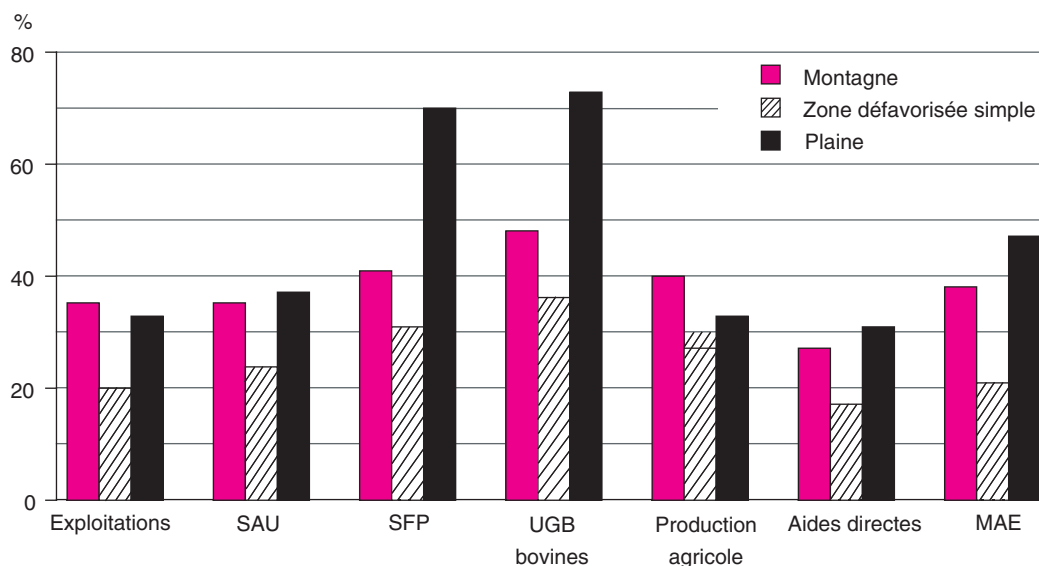
2 / Les exploitations laitières françaises localisées en montagne en 2000

Parmi les 384 800 exploitations agricoles professionnelles françaises, 20 % sont situées en montagne, 22 % en zone défavorisée simple et 58 % en plaine (Rattin 2000). Les exploitations agricoles de montagne (toutes Otex confondues) sont en moyenne de dimension économique inférieure à celle des unités de plaine et bénéficient d'un moindre revenu. Elles perçoivent en moyenne 15 700 euros d'aides directes dont 27 % au titre des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) et 11 % au titre des mesures agri-environnementales (MAE) (Perret *et al* 1999). Cette moindre rémunération du travail agricole et le plus faible niveau d'aides directes, persistant sur longue période (Bazin 1990) et dépendant en partie du type de production développé, ne doivent cependant pas masquer l'existence d'une forte dispersion intra zones comme l'exemple du secteur laitier en témoigne.

Les exploitations laitières représentent, à l'échelle nationale, 30 % de l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles, 29 % des emplois agricoles, 33 % de la superficie agricole utile (50 % des superficies fourragères), 58 % des UGB bovines et 26 % des aides directes. Cette contribution du secteur

⁽²⁾ Les règles d'utilisation du RICA conduisent à ne pas considérer comme représentatives les cases typologiques regroupant moins de quinze individus (taille de l'échantillon). Le faible nombre d'exploitations laitières situées dans les Vosges (vingt-deux) implique une grande prudence d'interprétation.

Figure 1. Poids des exploitations laitières dans l'agriculture professionnelle de chaque zone (Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).



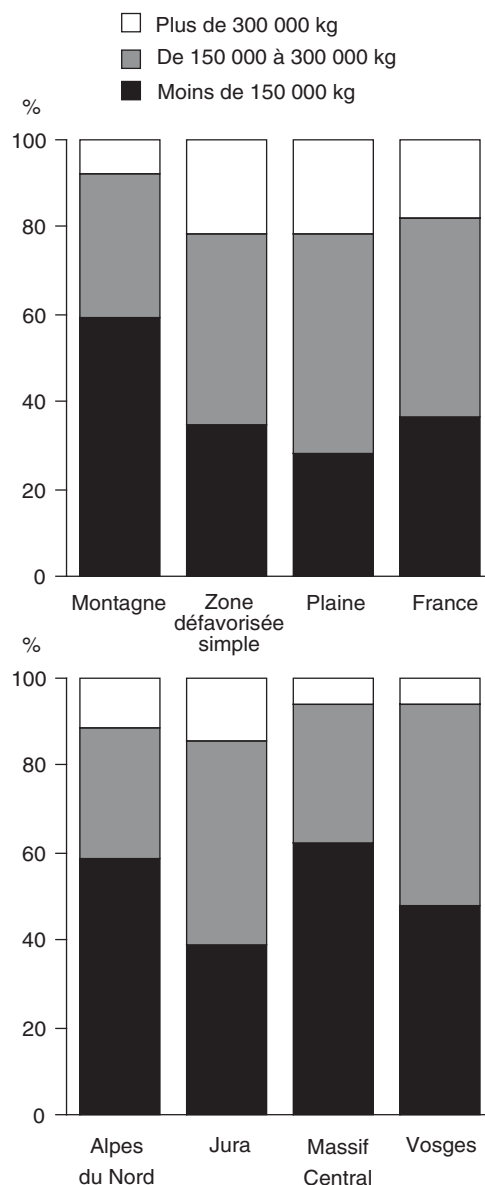
laitier à l'agriculture est plus marquée dans les zones de montagne (35 % des exploitations, des emplois et du territoire) où les unités laitières assurent 40 % de la production agricole et détiennent 48 % des bovins (figure 1). Elles perçoivent 27 % des aides directes.

2.1 / Des structures de faible dimension en montagne pour un revenu généralement inférieur

Parmi les 116 900 exploitations laitières professionnelles identifiées dans le RICA, 62 % sont situées en plaine, 15 % en zone défavorisée simple et près de 23 % en montagne, ces dernières regroupant environ 17 % de la référence laitière nationale (soit près de 4 milliards de litres). Les zones de montagne ont un poids relatif plus important dans le domaine de la transformation fromagère relevant des appellations d'origine contrôlées (AOC) : sur les 26 fromages AOC au lait de vache reconnus à ce jour, 15 proviennent des zones de montagne. Ces derniers représentent près des trois quarts de la production fromagère nationale en AOC (en volume) et couvrent une grande partie de la collecte laitière des principaux bassins laitiers de montagne (Onilaït 2001).

En montagne, le quota laitier moyen est de 150 800 kg (soit 30 % de moins qu'en plaine et en zone défavorisée) pour une surface de 61 ha et 1,69 UTA (tableau 1). Pour près de 60 % des exploitations, le quota est inférieur à 150 000 kg contre 35 % en zone défavorisée et 28 % en plaine (figure 2). La part de maïs fourrage dans la surface fourragère et le niveau d'intensification sont très faibles comparativement aux autres zones. Les surfaces peu productives (non incluses dans la superficie fourragère) et les surfaces collectives (non incluses dans la superficie agricole des exploitations) sont présentes dans tous les massifs montagneux et jouent parfois un rôle important sur le plan local (haute montagne alpine, Cantal, Aveyron ou Jura). La surface

Figure 2. Répartition du quota laitier selon les classes de quota laitier par exploitation en 2000 (Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).



Le quota laitier moyen par exploitation est de 150 000 kg en montagne, 60 % des exploitations ont un quota plus faible.

Tableau 1. Caractéristiques des exploitations laitières françaises selon les zones en 2000
(Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).

	Montagne	Zone défavorisée simple	Plaine	France
Echantillon RICA	471	396	1 447	2 314
Nombre d'exploitations (univers)	27 200	16 900	72 800	116 900
- dont appartenant aux OTEX 41 et 43	23 800	9 600	48 100	81 400
Unités de travail agricole (UTA)	1,69	1,87	1,78	1,77
- dont UTA salariées	0,05	0,18	0,13	0,12
Marge brute standard (UDE)	41	78	77	69
Quota laitier (kg)	150 800	216 900	222 700	205 100
UGB herbivores	59	82	76	73
Vaches laitières	31	39	38	36
UGB herbivores / ha de SFP	1,16	1,36	1,77	1,55
Superficie agricole utile (ha)	61	99	72	73
Céréales et oléoprotéagineux (ha)	7	38	27	24
Superficie fourragère principale (SFP, ha)	51	60	43	47
Maïs fourrage / SFP (%)	6%	19%	30%	22%
Production agricole (euros)	75 300	122 700	131 400	117 100
- dont % production laitière	68%	58%	56%	58%
Prix du lait (estimation) euros/tonne	344	320	326	328
Valeur ajoutée / Production (%)	37%	30%	32%	33%
Excédent brut d'exploitation (euros)	39 100	57 100	57 100	52 900
Résultat courant avant impôt	22 400	30 700	31 500	29 300
Résultat net / UTA familiale	10 700	13 500	14 300	13 400
Annuités / EBE (%)	25%	33%	38%	35%
Aides directes totales (euros)	12 200	22 300	17 600	17 000
Aides directes par UTA	7 200	11 900	9 900	9 600
Aides directes / ha SAU	200	225	245	235
Aides directes / Résultat courant (%)	55%	73%	56%	58%
Aides au marché / Aides directes	39%	90%	90%	81%
ICHN ⁽¹⁾ / Aides directes	40%	2%	0%	7%
MAE ⁽²⁾ / Aides directes	16%	4%	1%	4%

⁽¹⁾ Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels

⁽²⁾ Mesures agri-environnementales

Définition des soldes intermédiaires de gestion

Valeur ajoutée brute (VAB) = Production agricole (nette des achats d'animaux) – Consommations intermédiaires (aliments du bétail, semences,...) – Loyers et fermages – Assurances + Rabais, ristournes et remises.

Excédent brut d'exploitation (EBE) = VAB – Impôts et taxes – Charges de personnel + Remboursement forfaitaire de TVA + Subventions d'exploitations + Indemnités d'assurances.

Résultat courant avant impôt (RCAI) = EBE – Dotations aux amortissements – Charges financières + Transfert de charges + Produits financiers.

Résultat net d'exploitation (RNE) = RCAI – Cotisations sociales de l'exploitant.

en céréales et en oléoprotéagineux, très peu développée (7 ha soit 11 % de la surface agricole), est essentiellement destinée à l'alimentation du cheptel.

Les exploitations laitières de montagne perçoivent, en moyenne, 12 200 euros d'aides directes, dont 40 % proviennent des ICHN et 16 % des mesures agri-environnementales. Ces deux derniers types d'aides directes, qui relèvent du développement rural et du principe de cofinancement, représentent 6 % des soutiens directs dans les zones défavorisées et seulement 1 % dans les zones de plaine.

Malgré le versement de soutiens spécifiques en montagne, le montant global d'aides directes par exploitation est plus élevé en plaine (17 600 euros) et en zone défavorisée (22 300 euros) pour trois raisons essentielles : les superficies de grandes cultures (dont celles de maïs fourrage) sont quasiment absentes dans les zones de montagne ; les veaux mâles nés sur l'exploitation ne sont pas engraisés en taurillons, éligibles à la prime spéciale aux bovins mâles, comme c'est le cas dans certains élevages intensifs de l'Ouest de la France ; la présence de troupeaux mixtes, associant au cheptel laitier des vaches allait-

tantes bénéficiaires de droits à primes, est plus rare en montagne hormis dans certaines zones du Massif Central. Avant la mise en œuvre des mesures décidées dans le cadre de l'Agenda 2000, les aides directes représentent déjà 55 % du résultat courant des exploitations laitières de montagne et autant de celles de plaine. Du fait d'une plus large surface céréalière, les unités des zones défavorisées sont encore plus dépendantes (73 % du résultat courant).

Plus spécialisées que les exploitations laitières localisées en plaine, les unités de montagne ont, en moyenne, une meilleure efficacité productive (Kroll 1999) : leur ratio valeur ajoutée brute / production agricole s'élève, en effet, à 37 % contre 32 % en plaine. Cette situation tient essentiellement à l'obtention, dans certaines zones (comme dans les Alpes du Nord), d'un prix du lait payé au producteur

plus élevé et de la mise en œuvre d'itinéraires techniques souvent plus économes en intrants. La productivité du travail des exploitations laitières de montagne est nettement inférieure à celle des autres zones : exprimée en marge brute standard par emploi, elle atteint 24 UDE en montagne contre 43 en zone de plaine. Au final, les exploitations laitières de montagne obtiennent, en moyenne, un résultat net par emploi familial inférieur de 25 % à 30 % à celui des autres zones, malgré un endettement plus modeste et l'obtention d'ICHN.

Derrière les écarts moyens de revenu entre les trois grandes zones étudiées, force est de constater l'existence d'une forte variabilité interne en fonction principalement de deux critères : le quota laitier et l'efficacité productive du système de production. Les 10 750 exploitations laitières de montagne ayant un

Tableau 2. Nombre d'exploitations laitières selon le quota laitier par exploitation, la zone et le ratio valeur ajoutée brute / production agricole (Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).

	< 150 tonnes	150 à 300 tonnes	> 300 tonnes	Total
Montagne				
Moins de 20 %	2 140	1 700	100	3 920
De 20 % à 30 %	2 810	1 250	230	4 300
De 30 % à 40 %	4 710	2 560	1 000	8 270
> 40 %	6 450	3 500	790	10 750
Ensemble	16 110	9 000	2 110	27 230
Zone défavorisée simple				
Moins de 20 %	2 000	1 090	330	3 420
De 20 % à 30 %	1 160	2 160	1 340	4 650
De 30 % à 40 %	1 450	2 650	1 100	5 180
> 40 %	1 310	1 490	820	3 620
Ensemble	5 900	7 380	3 580	16 870
Plaine				
Moins de 20 %	4 110	4 560	1 290	9 950
De 20 % à 30 %	5 500	8 620	3 220	17 330
De 30 % à 40 %	5 520	13 930	6 420	25 880
> 40 %	5 380	9 700	4 610	19 670
Ensemble	20 500	36 800	15 540	72 800

Les exploitations de montagne ont en moyenne une meilleure efficacité productive que celles de plaine.

Tableau 3. Résultat courant (en euros) par UTAF dans les exploitations laitières selon le quota laitier par exploitation, la zone et le ratio valeur ajoutée brute / production agricole (Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).

	< 150 tonnes	150 à 300 tonnes	> 300 tonnes	Total
Montagne				
Moins de 20 %	900	2 300	1 900	1 600
De 20 % à 30 %	5 500	7 400	9 500	6 400
De 30 % à 40 %	8 600	10 700	13 300	10 100
> 40 %	13 200	17 100	25 400	16 100
Ensemble	8 900	11 200	17 200	10 700
Zone défavorisée simple				
Moins de 20 %	2 600	5 500	8 000	4 400
De 20 % à 30 %	9 800	11 300	15 800	12 700
De 30 % à 40 %	8 600	15 300	19 500	14 800
> 40 %	16 800	16 900	29 600	20 400
Ensemble	8 700	13 000	19 000	13 500
Plaine				
Moins de 20 %	3 100	5 200	12 300	5 800
De 20 % à 30 %	8 300	9 800	14 500	10 700
De 30 % à 40 %	11 300	15 000	18 500	15 600
> 40 %	14 200	19 600	23 600	19 700
Ensemble	9 600	13 700	18 700	14 300

Troupeau de vaches Tarines (cliché V. Chatellier).



ratio valeur ajoutée brute / production agricole supérieur à 40 % dégagent, en moyenne, un résultat net par UTAF de 16 100 euros, soit un montant largement supérieur à celui des très nombreuses unités de plaine dotées d'une faible efficacité productive (tableaux 2 et 3). Pour une même classe d'efficacité productive, le revenu moyen par emploi familial croît, dans toutes les zones, avec la taille du quota laitier (Chatellier 2002). Les 6 450 petites exploitations laitières de montagne (moins de 150 000 kg) bénéficiant d'une forte efficacité productive (supérieure à 40 %) dégagent un résultat net par UTAF de 13 200 euros, soit un montant supérieur à celui des exploitations de plaine ayant un quota laitier important mais une faible efficacité productive. Outre les écarts instantanés dans la rémunération du travail, les petites unités performantes de montagne seraient, dans l'hypothèse d'une baisse partiellement compensée du prix du lait (ce qui est actuellement prévu dans le cadre de l'Agenda 2000 ou dans la récente proposition de révision à mi-parcours de la PAC), probablement moins fragilisées à court terme que les grandes structures peu performantes des zones intensives. Ces dernières bénéficient cependant de plus grandes marges de progrès sur le plan des éventuelles économies d'intrants.

2.2 / Une grande hétérogénéité de structures et de résultats économiques entre les massifs

L'analyse comparée entre les exploitations laitières de montagne et celles des autres zones a permis de mettre en relief l'existence de caractéristiques spécifiques tant sur le plan de la taille des structures et des soutiens publics octroyés que des résultats économiques dégagés. Pour mieux cerner la réalité du secteur laitier dans les montagnes françaises et rendre compte de l'impact des filières locales de transformation sur le prix du lait, une déclinaison de l'analyse est conduite selon les principaux massifs monta-

gneux. L'importance relative du secteur laitier dans l'agriculture de ces massifs est assez contrastée. Dans les Alpes du Nord et le Jura, les exploitations laitières représentent plus de 60 % des exploitations agricoles professionnelles et presque autant des actifs agricoles. Les emplois générés dans les entreprises de trans-

formation du lait et/ou les fruitières (coopératives de faible dimension), non considérés ici, jouent également un rôle déterminant dans la dynamique sociale et économique de certaines communes rurales (Coutre-Picart 1999). Dans ces deux massifs, les exploitations laitières valorisent près des trois quarts de la surface agricole utile et détiennent plus de 80 % du cheptel de bovins. Avec 55 % à 70 % de la production agricole, elles bénéficient de près des deux tiers des aides directes et de plus de 80 % des ICHN. Dans les Vosges, où les activités viticoles sont assez fortement développées, les exploitations laitières représentent moins de 40 % de l'ensemble des exploitations pour seulement 25 % de la production agricole (exprimée en valeur). En l'absence d'autres activités d'élevage herbivore (bovins-viande, ovins ou caprins), elles occupent 87 % de la surface agricole utile et bénéficient de 90 % des aides directes octroyées à l'agriculture du massif. Premier massif laitier français, avec près des deux tiers des exploitations laitières de montagne, le Massif Central se caractérise par une forte diversification des activités d'élevage. Les unités laitières représentent ainsi 37 % des exploitations agricoles pour 35 % des surfaces et 45 % du cheptel de bovins. Avec 42 % de la production agricole, elles reçoivent 27 % des aides directes, ces dernières étant davantage captées, du fait des options retenues dans les précédentes réformes de la PAC, par les unités spécialisées en bovins-viande et ovins-caprins.

Les Alpes du Nord : un prix du lait élevé grâce aux productions fromagères sous AOC

La région des Alpes du Nord, qui regroupe cinq AOC fromagères au lait de vache (beaufort, abondance...) et deux indications géographiques protégées -IGP- (tomme de Savoie et emmental de Savoie), se distingue des autres massifs par un poids relatif important des zones de haute montagne (Roybin *et al* 2000). Berceau des races Tarine, Abondance et Villard de Lans (le maintien de ces races est encouragé par le contenu des cahiers des charges AOC et IGP), le massif des Alpes du Nord, en particulier les deux Savoie, demeure une zone où la tradition de production laitière en alpage reste forte (Coutre-Picart 1999). D'après le RICA, les 3 160 exploitations laitières professionnelles de ce massif disposent, en moyenne, d'un quota laitier de 167 600 kg pour 1,86 UTA et 62 hectares (tableau 4). Fortement spécialisées (le lait représente près de 80 % de la production agricole), très extensives (1,09 UGB herbivore par hectare de surface fourragère) et peu endettées (le montant des annuités représente l'équivalent de 22 % de l'EBE contre 38 % pour les exploitations laitières de plaine), elles bénéficient d'un prix du lait payé au producteur estimé à 433 euros par tonne (contre 326 euros dans le Massif Central ou dans les zones de plaine). Le résultat net moyen par emploi familial (13 000 euros) est, dans ces exploitations, proche de la moyenne nationale et inférieur de seulement 10 % à celui des unités de plaine. Malgré les soutiens directs perçus au titre des zones de handicaps, mais du fait de superficies limi-

Tableau 4. Caractéristiques des exploitations laitières selon les massifs en 2000 (Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).

	Alpes du Nord	Jura	Massif Central	Vosges
Echantillon RICA	51	91	277	22
Nombre d'exploitations (univers)	3 160	3 370	17 510	710
- dont appartenant aux OTEX 41 et 43	2 810	3 320	15 310	610
Unités de travail agricole (UTA)	1,86	1,51	1,70	1,66
- dont UTA salariées	0,06	0,01	0,06	0,02
Marge brute standard (UDE)	46	49	38	51
Quota laitier (kg)	167 600	189 100	144 700	178 500
UGB herbivores	57	68	59	67
Vaches laitières	35	37	30	35
UGB herbivores / ha de SFP	1,09	0,98	1,21	0,98
Superficie agricole utile (ha)	62	78	59	77
Céréales et oléoprotéagineux (ha)	8	8	7	8
Superficie fourragère principale (SFP, ha)	52	69	49	69
Maïs fourrage / SFP (%)	5%	2%	6%	6%
Production agricole (euros)	88 400	92 500	70 800	77 600
- dont % production laitière	79%	77%	65%	70%
Prix du lait (estimation) euros/tonne	433	350	326	328
Valeur ajoutée / Production (%)	44%	41%	35%	37%
Excédent brut d'exploitation (euros)	49 600	48 500	36 100	43 400
Résultat courant avant impôt	29 000	27 600	20 800	25 000
Résultat net / UTA familiale	13 000	13 600	10 000	10 900
Annuités / EBE (%)	22%	27%	24%	29%
Aides directes totales (euros)	10 900	11 400	12 600	15 000
Aides directes par UTA	5 850	7 600	7 400	9 000
Aides directes / ha SAU	175	145	215	195
Aides directes / Résultat courant (%)	38%	42%	61%	60%
Aides au marché / Aides directes	33%	32%	41%	35%
ICHN ⁽¹⁾ / Aides directes	44%	38%	39%	31%
MAE ⁽²⁾ / Aides directes	16%	24%	15%	27%

⁽¹⁾ Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels⁽²⁾ Mesures agri-environnementales

L'efficacité productive est satisfaisante dans les Alpes du Nord et le Jura, grâce notamment à un prix du lait élevé et à une plus grande spécialisation des exploitations.

tées en grandes cultures, ces exploitations perçoivent un montant moyen d'aides directes (10 900 euros) inférieur à celui des unités de plaine.

Le Jura : de bons résultats économiques favorisés par le dynamisme de la filière comté

La production laitière du Jura est avant tout associée au comté qui, avec plus de 40 000 tonnes de production annuelle, est le premier fromage AOC de France. Le comté, dont l'aire géographique de production dépasse assez largement celle du seul massif montagneux, n'est cependant pas le seul fromage AOC du massif, la partie montagne du Jura étant également couverte par les zones vacherin Mont d'Or, bleu de Gex et, depuis 2000, par le morbier. Massif de moyenne montagne et berceau de la race Montbéliarde, le Jura partage avec les départements savoyards la présence de nombreuses fruitières, traditionnellement associées à chaque communauté villageoise et chargées de la collecte et/ou de la transformation fromagère. Avec 4 % de la collecte de lait, la Franche-Comté regroupe un tiers des établissements de collecte de lait recensés sur le territoire national. Tout en ne relevant pas de la haute montagne, les 3 370 exploita-

tions laitières professionnelles du Jura présentent certaines caractéristiques communes aux unités nord-alpines en termes de degré de spécialisation, de chargement ou d'efficacité productive. Avec un quota laitier moyen de 189 100 kg, une superficie de 78 hectares (dont seulement 8 hectares de grandes cultures) et un prix du lait estimé à 350 euros par tonne (soit -20 % par rapport aux Alpes du Nord), elles dégagent un résultat net par emploi familial équivalent à la moyenne nationale des exploitations laitières. Le montant d'aides directes, dont 62 % provient du développement rural, s'élève à 11 400 euros par exploitation, soit l'équivalent de 42 % du résultat courant.

Le Massif Central : de petites structures productives et un prix du lait plutôt modeste

Malgré la présence de nombreuses AOC fromagères (saint-nectaire, cantal, laguiole...), les 17 510 exploitations laitières du Massif Central bénéficient, en moyenne, de résultats économiques inférieurs de 25 % à 30 % aux deux massifs précédents (10 000 euros de résultat net par emploi familial). Avec une plus forte diversification (Institut de l'élevage 2000) et un quota laitier moyen de seulement

145 000 kg de lait, elles sont économiquement pénalisées par un prix du lait proche de la moyenne nationale. La réussite des filières AOC (dont le prix du lait est l'un des critères) s'appuie selon certains auteurs (Barjolle et Sylvander 2000) sur une combinaison de facteurs : la spécificité du produit, la pertinence du marché qui détermine le comportement du consommateur et la coordination entre les différents acteurs de la filière autour d'objectifs cohérents⁽³⁾. Conscients de ne pas maîtriser l'ensemble de ces facteurs-clés de succès, les acteurs de certaines filières fromagères du Massif Central réfléchissent actuellement à l'évolution de leur cahier des charges (suppression des fourrages fermentés) sur le modèle des productions AOC de l'Est central. L'objectif est de renforcer la qualité et l'image du produit et, par là, d'accroître la valeur ajoutée dégagée par les différents maillons de la filière.

Les Vosges : peu d'exploitations laitières en montagne et faibles résultats économiques

Les Vosges, caractérisées par la présence du munster (fromage AOC), abritent l'essentiel de l'effectif de la race Vosgienne. Les 700 exploitations laitières professionnelles de ce massif, particulièrement extensives, bénéficient, en moyenne, d'un quota laitier de 178 500 kg de lait pour 1,66 UTA et 77 hectares. Avec une efficacité productive faible (la valeur ajoutée brute représente 37 % de la production agricole), un prix du lait équivalent à la moyenne nationale et un endettement légèrement plus élevé, elles dégagent un résultat net par emploi familial (10 900 euros) proche de celui dégagé par les unités du Massif Central. La part des aides directes issue de la régulation des marchés (35 %) est voisine de celle des autres massifs, mais le montant des ICHN est atténué par une localisation plus fréquente dans les zones de piémont, zones pour lesquelles le montant unitaire de l'aide est inférieur à celui attribué en montagne et en haute montagne.

3 / La dynamique de la filière laitière dans les Alpes du Nord

L'analyse comparée entre exploitations laitières à partir du RICA 2000 constitue une première photographie de la réalité du secteur, mais elle n'est pas suffisante pour comprendre les dynamiques internes opérées sur longue période. En sélectionnant le cas spécifique de la filière laitière des Alpes du Nord, il est ainsi proposé de revenir sur les implications de deux décennies de politique de contingentement dans un territoire particulier de montagne et de tenter de tracer quelques perspectives pour le futur.

3.1 / Principales évolutions depuis l'application des quotas laitiers

L'instauration des quotas laitiers en 1984, intervenue dans un contexte de fortes contestations de la part des organisations professionnelles agricoles, résulte de l'adoption d'un règlement communautaire. Derrière ce règlement commun, d'importantes marges de manœuvre furent laissées aux Etats membres dans l'application nationale des mesures (Barthélémy et David 1999). Dans le cadre d'une politique relativement décentralisée⁽⁴⁾, la France a opté pour une gratuité des quotas et pour la redistribution des quantités libérées au profit de certaines catégories d'agriculteurs jugés prioritaires.

Une gestion nationale des quotas laitiers favorable aux zones de montagne

L'application du régime des quotas laitiers s'est révélée être, notamment au cours de la première décennie, favorable aux zones de montagne, et ce pour plusieurs raisons :

- les unités de montagne ont été moins sollicitées que celles de plaine lors des réductions successives des quantités globales garanties. Partant de la situation de référence 1983, le premier prélèvement effectué (en 1984-85) sur les livraisons était de 1,8 % en montagne contre 2,8 % sur le reste du territoire. De même, en 1985-86, le prélèvement appliqué était de 1 %, sauf en montagne où il était nul ;

- les zones de montagne ont été exonérées de l'obligation de remonter à la réserve nationale les quantités libérées par les plans de restructuration de 1984 à 1986 ;

- une partie non négligeable des références en ventes directes n'étant pas utilisée, un transfert partiel vers les références laitières a été décidé en 1987 par les autorités communautaires. Cette décision fut favorable aux zones de montagne qui ont bénéficié d'une augmentation de leurs droits à produire de 2 % ;

- en 1993-1994, les quantités globales garanties ont été augmentées de 0,6 % pour tous les Etats membres. En France, ces attributions furent ciblées notamment en faveur des zones de montagne (+2 % de leurs références laitières) ;

- d'autres mesures plus ponctuelles ont également concerné directement ou indirectement les zones de montagne. Par décision ministérielle, des dotations ont, par exemple, été versées à deux reprises aux zones de production de fromages AOC.

⁽³⁾ Les rapports de force entre les différents acteurs de la filière ont une grande influence sur la mise en œuvre d'objectifs cohérents : la filière beaufort est ainsi maîtrisée par les producteurs locaux (de la production à la vente du produit fini) ; pour d'autres filières, au contraire, l'outil de transformation est essentiellement le fait d'entreprises nationales aux stratégies parfois indépendantes des producteurs locaux.

⁽⁴⁾ L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (Onilait) est chargé de répartir les quantités globales garanties, d'assurer le recouvrement des pénalités et de gérer la réserve nationale. A l'échelon départemental, la gestion des quotas est assurée, depuis 1995, par la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA). La CDOA, qui a succédé aux Commissions mixtes, est chargée de la gestion des références laitières (prélèvements et attributions des droits à produire).

Un maintien des livraisons de lait depuis l'instauration des quotas laitiers

Les livraisons nationales de lait aux laiteries sont passées de 18,5 millions de tonnes en 1970 à 23,3 millions de tonnes en 2000, soit une progression de 4,8 millions de tonnes ou +26 % (tableau 5). Sur cette même période, les livraisons des trois départements des Alpes du Nord sont restées stables en passant de 535 à 540 milliers de tonnes (soit +1 %). Cette évolution sur trois décennies ne doit cependant pas occulter l'existence de deux périodes bien distinctes. De 1970 à 1985, les livraisons nationales de lait ont progressé rapidement au rythme de 2,5 % par an (soit +7,08 millions de tonnes ou +38 % en quinze années), au profit principalement des zones intensives de l'Ouest de la France. Dans les Alpes du Nord, le volume global des livraisons est demeuré, quant à lui, relativement constant sur cette période (+1,6 % en quinze ans). Depuis 1985, la baisse des quantités globales garanties conduit mécaniquement à une diminution des livraisons nationales de lait aux laiteries (-2,3 millions de tonnes, soit -9 %), ce phénomène étant surtout le fait des zones de plaine. Dans les Alpes du Nord, comme dans d'autres massifs montagneux, le mode de gestion des quotas laitiers a permis de maintenir les volumes de livraison de 1985 et, ainsi, de renforcer la contribution des zones de montagne dans la production laitière nationale. Des fluctuations ont cependant été observées entre les départements selon l'ampleur de la référence initiale, les opportunités de diversification et le dynamisme local des filières et des GIE quota lait (5) (-10 % en Isère et +19 % en Savoie). Ces tendances se vérifient dans les autres régions de production laitière de montagne : les livraisons laitières ont augmenté de 3,7 % entre 1985 et 2000 tandis qu'elles diminuaient de 4 % en Franche-Comté (du fait de la diminution des livraisons

en Haute-Saône au caractère moins montagneux).

Un développement rapide des filières fromagères et une stabilisation du prix du lait

Dès le début des années soixante, les départements de Savoie et de Haute-Savoie se sont engagés dans la production fromagère sous signes de qualité (cf encadré). En Isère, la production de fromages AOC (représentée uniquement par le Bleu de Vercors) ne concerne encore qu'une part très limitée de la production laitière locale. Depuis la mise en œuvre des quotas laitiers, la plupart des fromages savoyards ont connu une forte hausse de leur volume de production par l'effet combiné de plusieurs facteurs : une démarche rigoureuse en matière de gestion des cahiers des charges (sélection des races, des modes de production...) ; une image positive de la zone de montagne, et des Alpes plus particulièrement, auprès de consommateurs, attachés à la notion de terroir ; une maîtrise de la filière par les producteurs en lien avec les petites unités de transformation implantées localement.

Les productions de reblochon et de beaufort ont doublé en quinze ans, profitant d'une augmentation contrôlée des droits à produire (tableau 6). Produit dominant et phare jusqu'à la fin des années 70, l'emmental de Savoie a, malgré les efforts entrepris, eu tendance à se banaliser sous la pression concurrentielle de fromages de masse provenant d'autres régions françaises (emmental breton) et du fait de sa moindre rentabilité par rapport à d'autres fromages produits sur la même zone (reblochon). La concertation active organisée au sein de la filière laitière savoyarde a permis, sur longue période, un certain partage de la valeur ajoutée générée

Dans les Alpes du Nord, le volume de lait livré s'est maintenu grâce au mode de gestion des quotas laitiers. Le développement de la production sous signe de qualité a permis de maintenir un prix du lait plus élevé que dans les autres bassins de production.

Tableau 5. Evolution des livraisons de lait (en milliers de tonnes) aux laiteries entre 1970 et 2000 (Sources : Agreste – Enquête Annuelle Laitière).

Année	1970	1980	1985	1990	1995	2000
France	18 510	24 902	25 597	24 198	23 482	23 300
Alpes du Nord	535	574	544	532	553	540
- Haute-Savoie	222	238	234	233	240	233
- Savoie	97	97	98	103	113	117
- Isère	216	239	213	196	200	190

Tableau 6. Evolution de la production des principaux fromages des Alpes du Nord entre 1985 et 2000 (en tonnes) (Source : Syndicats de produits).

	1985	1990	1995	2000	2000 / 1985
Reblochon (AOC)	8 100	10 700	15 000	17 100	x 2,11
Beaufort (AOC)	1 870	2 800	3 600	4 100	x 2,19
Abondance (AOC)	200	200	660	1 000	x 5,00
Tomme de Savoie (IGP)	-	-	5 600	6 400	-
Emmental de Savoie (IGP)	13 600	9 600	6 100	3 300	x 0,24
Saint Marcellin	4 600	4 600	4 900	4 800	x 1,04

⁽⁵⁾ Dans les deux Savoie, les acheteurs de lait (entreprises et coopératives) se sont rassemblés sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (un par département) qui est l'interlocuteur unique de l'Onilait et gère, de façon concertée, la répartition des droits à produire entre les exploitations.

Les fromages AOC au lait de vache dans les Alpes du Nord

(source : Syndicats de produits)

Reblochon (AOC depuis 1955)

Le reblochon est un fromage au lait cru entier à pâte légèrement pressée et non cuite (son poids est d'environ 450 g). Son aire de production correspond à la montagne Haut-Savoie (1 000 producteurs de lait et 220 producteurs fermiers). Sa production, de 17 000 tonnes en 2000, est réalisée dans les conditions suivantes : utilisation des races Abondance, Tarine ou Montbéliarde ; interdiction des ensilages et autres produits fermentés ; affinage sur des planches d'épicéa pour une durée de deux à trois semaines. Le reblochon fermier est fabriqué de façon traditionnelle deux fois par jour, par le producteur, avec le lait de son troupeau. Il est reconnaissable par sa plaque de caséine verte (plaque rouge pour les reblochons non fermiers).

Beaufort (AOC depuis 1968)

Le beaufort est un fromage à pâte pressée cuite (meules de 20 à 70 kg à talon concave) fabriqué à partir de lait cru entier. Il concerne 700 producteurs pour une production annuelle de 4 000 tonnes. La fabrication du beaufort est fortement associée au système agro-pastoral savoyard : les vastes zones d'alpage dans lesquelles les troupeaux étaient regroupés permettaient la production de fromages de garde de grande taille qui étaient soit consommés pendant l'hiver, soit vendus. Le beaufort est désormais produit toute l'année dans les coopératives. Le cahier de charges correspond à des méthodes de production strictes dont la dernière révision date de 2001 : utilisation des races Tarine et Abondance ; interdiction de l'ensilage ; limitation de la production laitière du troupeau à 5 000 kg par vache ; interdiction des OGM dans l'alimentation. La durée de l'affinage est de cinq mois minimum. Le qualificatif « été » correspond au beaufort résultant du lait produit de juin à octobre. Le qualificatif « chalet d'alpage » correspond au beaufort produit selon des méthodes traditionnelles deux fois par jour en alpage (au-dessus de 1 500 mètres d'altitude) et provenant du lait d'un seul troupeau.

Abondance (AOC depuis 1990)

L'abondance est un fromage à pâte pressée demi-cuite fabriqué à partir de lait cru entier. D'un poids compris entre 7 et 12 kg, il est reconnaissable à son talon concave. Originaire de la Vallée d'Abondance en

Haute-Savoie, sa zone de production couvre la zone de montagne de Haute-Savoie. Environ 300 producteurs de lait et 70 producteurs fermiers vivent aujourd'hui de ce fromage pour une production annuelle d'environ 950 tonnes. Le lait utilisé est issu des races Abondance, Tarine et Montbéliarde. L'ensilage est interdit pour l'alimentation ; l'affinage du fromage est de trois mois minimum. Une plaque de caséine bleue placée sur le talon garantit l'origine du fromage : cette plaque est ovale pour les fromages fermiers.

Tome des Bauges (AOC depuis 2002)

La tome des Bauges (500 tonnes par an) se distingue des autres tomes par sa pâte "aveugle", sa croûte crevassée et son goût particulièrement fruité. Fabriqué au lait cru, ce fromage (d'un poids de 1,2 à 1,4 kg) se présente sous la forme d'un cylindre de 15 à 20 cm de long et 4 à 6 cm de haut. Sa pâte est jaune ou crème. Sous la dénomination Tome des Bauges, deux modes de fabrication peuvent être distingués. En fabrication fermière ou d'alpage, le producteur travaille le lait de son seul troupeau. Il n'ajoute pas de ferment avant l'emprésurage et la maîtrise de la maturation du lait se fait en alternant les périodes de chauffage et de refroidissement. En fabrication fruitière, le lait provient de plusieurs troupeaux et on y ajoute des ferments lactiques. La production du troupeau est limitée à 5 500 l de lait en moyenne par vache et par an. L'alimentation (herbe pâturée durant l'estive et foin durant l'hiver) doit provenir essentiellement du massif. Les troupeaux ne devront être composés à terme que de Montbéliardes, de Tarines et d'Abondance.

Bleu de Vercors-Sassenage (AOC depuis 1998)

Le bleu de Vercors-Sassenage est un fromage à pâte persillée, salé en saloir individuel. Pesant de 4 à 4,5 kg, il présente une croûte ivoire à orangée recouverte d'un léger duvet de moisissures blanches tandis que sa pâte est persillée de moisissures bleues. Depuis 1989, la fabrication fermière a été relancée avec pour objectif d'atteindre une production de 500 tonnes par an. Une mention bleue "Vercors-Sassenage" garantit la provenance des fromages.

Tableau 7. Evolution du prix du lait entre 1985 et 2000 (euros constants pour 1 000 litres de lait)
(Source : CNIEL, CER 74 – Services études).

	1985	1990	1995	2000 ⁽¹⁾	1985 / 2000
Zone AOC Haute Savoie	440	436	437	455	3 %
Zone IGP Haute Savoie	435	395	375	389	- 11 %
Moyenne France ⁽²⁾	371	350	323	317	- 15 %
Ecart de prix IGP / AOC	- 1 %	- 9 %	- 14 %	- 15 %	
Ecart de prix France /AOC	- 16 %	- 20 %	- 26 %	- 30 %	

⁽¹⁾ Le prix du lait en zone AOC beaufort s'élève, en 2000, à 540 euros par 1 000 litres.

⁽²⁾ Prix du lait national : toutes primes comprises, toutes qualités confondues, hors paiements différés.

entre les principaux acteurs. Cela s'est traduit par une stabilisation, en valeur constante, du prix du lait payé aux producteurs dans une période où celui-ci perdait 15 % de sa valeur au niveau national (tableau 7). L'écart de prix au litre de lait entre la zone AOC et la moyenne nationale atteint aujourd'hui près de 30 %, contre seulement 15 % en 1985 (CER de Haute-Savoie 2002). Cette évolution favorable de prix est en partie à l'origine de l'obtention, dans les exploitations laitières des Alpes du Nord, de résultats économiques plus satisfaisants et d'un niveau d'investissement plus élevé que dans le Massif Central.

Une forte restructuration des exploitations laitières

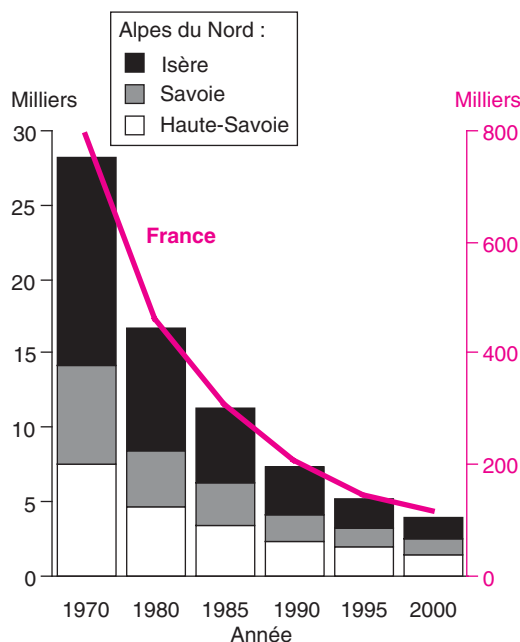
Le maintien des livraisons de lait, le développement des filières fromagères et la différenciation du prix du lait constituent, depuis l'application des quotas laitiers, trois facteurs positifs pour les Alpes du Nord. Ces évolutions ont cependant été accompagnées, comme dans toutes les régions françaises, d'une forte restructuration se manifestant, pour l'essentiel, par une diminution drastique du nombre de producteurs et une augmentation substantielle de la référence laitière moyenne par exploitation (Ruas 2002).

Le nombre de livreurs de lait est passé, en France, de 794 700 en 1970 à 120 400 en 2000, soit une diminution de 674 300 livreurs (cette baisse ne correspond cependant pas exactement à celle du nombre d'emplois du fait de l'essor des formes sociétaires). L'effectif actuel est donc six fois inférieur à celui constaté trente ans plus tôt (figure 3). Sur cette même période, les Alpes du Nord ont perdu 24 300 livreurs de lait (3 900 en 2000), soit une diminution proche, en termes relatifs, de la moyenne nationale. Sur la décennie 1970-1980, la baisse annuelle du nombre de

livreurs était de 5,2 % en moyenne nationale comme dans les Alpes du Nord. Ce rythme s'est encore accéléré à la veille de la mise en application des quotas laitiers. Entre 1980 et 1985, le nombre de producteurs de lait a baissé de 7,8 % par an en moyenne nationale contre 7,4 % dans les Alpes du Nord. Suite à la mise en œuvre de la politique de contingentement et sous l'influence des programmes d'aides à la cessation d'activité laitière (15 000 à 20 000 dossiers au niveau national par an entre 1984 et 1991, puis moins de 5 000 depuis 1991), le rythme annuel de diminution du nombre de producteurs est resté soutenu (6,8 % par an en France et 7,2 % dans les Alpes du Nord entre 1990 à 1995). Depuis 1995, ce rythme est cependant atténué (3,9 % en France et 4,2 % localement) suite au rajeunissement des éleveurs laitiers et à la quasi-disparition des micro-unités laitières.

Depuis 1988, selon le recensement de l'agriculture, la diminution du nombre d'exploitations détentrices de vaches laitières est, à l'échelle nationale, plus forte que celle observée dans les autres spéculations agricoles (-52 % des exploitations détentrices de vaches laitières contre -35 % en moyenne). Les exploitations laitières professionnelles spécialisées (Otex n°41 'Bovins lait') se sont mieux maintenues dans les zones de montagne des Alpes du Nord (-20 %) que dans la plupart des autres bassins de production (-43 % en moyenne nationale). Cette situation traduit un double mouvement : une spécialisation laitière croissante des unités de production - la part des exploitations relevant de l'Otex n°41 dans le nombre d'exploitations avec vaches laitières est, par exemple, passé de 51 % à 70 % en montagne iséroise entre 1988 et 2000 - ; une disparition rapide des unités non professionnelles (-83 %), lesquelles ne représentent plus que 15 % des exploitations laitières contre 40 % en 1988.

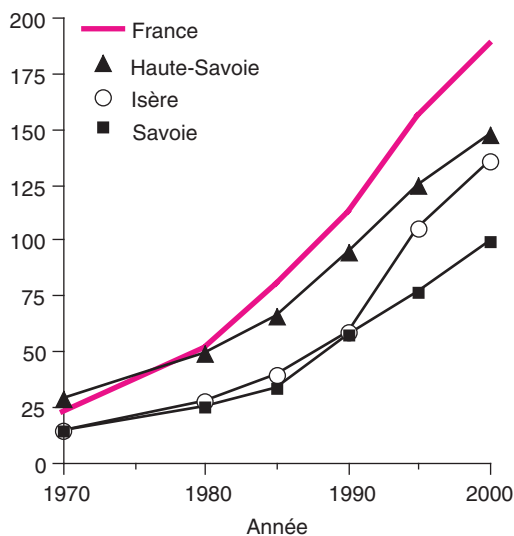
Figure 3. Evolution du nombre de livreurs de lait entre 1970 et 2000 (Sources : Agreste - Enquête Annuelle Laitière).



Le cheptel de vaches laitières s'est globalement mieux maintenu depuis 1988 dans les zones de montagne des Alpes du Nord que dans de nombreuses autres régions (-13 % contre -27 % en moyenne nationale). Le recul est cependant nettement plus marqué en Isère (-25 %) qu'en Haute-Savoie (-12 %) et Savoie (-3 %). La diminution du cheptel laitier isérois a cependant été compensée par le doublement du cheptel de vaches allaitantes (Agreste 2001), traduisant la reconversion d'une partie des exploitations laitières de ce département vers l'élevage allaitant. Le cheptel global de vaches laitières des zones de montagne des Alpes du Nord est, en 2000, de 99 100 têtes (soit 2,4 % du total national), contre seulement 22 200 vaches allaitantes alors que ces dernières représentent plus de la moitié du cheptel total national de vaches.

En trente ans, le volume moyen de livraison de lait par exploitation a été multiplié par 8,3 à l'échelle nationale, contre 9,1 en Isère, 7,1 en Savoie et moins de 5,2 en Haute-Savoie. Cette évolution contrastée tient, pour partie, à la situation initiale et à l'évolution relative du poids des formes sociétaires. Entre 1970 et 1985, la production moyenne de lait par exploitation a augmenté moins rapidement

Figure 4. Evolution de la livraison moyenne de lait (en tonnes) par exploitation entre 1970 et 2000 (Sources : Agreste – Enquête Annuelle Laitière).



dans les Alpes du Nord (multiplication par 2,5) qu'en moyenne nationale ou d'autres régions de montagne telles que l'Auvergne (3,5). Depuis 1985, cette tendance s'est inversée au profit des Alpes du Nord (multiplication par 2,7 contre 2,2 en moyenne française et 2,5 en Auvergne). La livraison moyenne de lait par exploitation s'élevait, en 1970, à 28 600 litres en Haute-Savoie (soit plus que la moyenne nationale), 14 900 litres en Isère et 14 100 litres en Savoie (figure 4). En 2000, la livraison moyenne est toujours plus élevée en Haute-Savoie (147 900 litres) qu'en Isère (135 200 litres) ou Savoie (99 500 litres), mais en retrait de la moyenne nationale (Onilait 2001). La progression de la référence laitière moyenne fut également importante dans les autres zones de montagne.

3.2 / Quelques perspectives pour les exploitations laitières de montagne

Les exploitations laitières de montagne, et notamment celles des Alpes du Nord, ont-elles plus d'atouts que les unités de plaine pour faire face à l'évolution de la demande des consommateurs et aux futurs changements de la PAC ? La réponse à cette question est d'autant plus complexe qu'elle implique de formuler un pari sur le degré d'étanchéité entre les marchés de produits spécifiques et les marchés de produits standards et de discuter concrètement des mesures envisagées dans les règlements communautaires et dans les dispositifs nationaux d'accompagnement.

La baisse des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé, programmée dans le cadre de la future réforme de l'OCM lait, se traduira-t-elle par une pression à la baisse sur le prix payé aux producteurs dans les zones de montagne et défavorisées ? Forts de l'expérience accumulée dans certaines filières agricoles (viticulture de qualité, vian-

de bovine haut de gamme...), de nombreux acteurs des filières fromagères manifestent un certain optimisme à cet égard. Tout en considérant comme indispensable le maintien d'une gestion rigoureuse des cahiers des charges et des contrôles administratifs, ils considèrent que les consommateurs français et européens seront toujours prêts à accorder une forte différenciation de prix pour certains produits de qualité. Cette position, compréhensible dans son principe, interroge cependant sur les volumes de production potentiellement concernés à l'avenir, sur le degré de substitution possible entre différents produits de qualité et sur les possibilités de partage de la valeur ajoutée entre les maillons de la filière. D'autres acteurs se montrent, en revanche, beaucoup plus sceptiques quant à la capacité à perpétuer sur le long terme une forte différenciation de prix avec les produits plus standards. Leurs argumentaires prennent en considération plusieurs éléments : la hausse envisagée des quotas laitiers, la baisse des restitutions aux exportations (Institut de l'élevage 2001), l'ouverture croissante du marché communautaire à des contingents d'importation à droits de douanes réduits, la progression assez lente de la consommation interne de produits laitiers (hors fromages et produits frais), la concurrence accrue entre bassins de production (par repli sur le marché intérieur communautaire).

Sans vouloir trancher entre ces deux perceptions, il semble que, dans une économie en mouvement (ouverture des marchés, développement technologique, évolution des modes de consommation...), les producteurs laitiers des zones de montagne, notamment ceux des Alpes du Nord, ne peuvent considérer comme immuable la situation plutôt favorable du moment. Dans un univers concurrentiel, les marges de manœuvre disponibles en montagne pour accroître la valeur ajoutée sont peut-être plus limitées que dans d'autres régions. Ainsi, les efforts entrepris pour améliorer la qualité intrinsèque des fromages (Coulon *et al* 1997) doivent être poursuivis pour véhiculer une image positive des produits et éviter le risque économique d'un éventuel problème de sécurité sanitaire. Dans une région agricole comme celle des Alpes du Nord où la bonne valorisation des produits laitiers s'appuie sur quelques fromages réputés, une crise de confiance du consommateur sur l'un d'eux aurait des répercussions économiques d'autant plus problématiques que la filière est actuellement peu organisée pour y faire face dans des délais de court terme (faible possibilité de substitution entre produits, spécialisation des outils de transformation...).

Le devenir des exploitations laitières nord-alpines n'est évidemment pas uniquement conditionné au développement des filières de qualité et à l'obtention d'un prix élevé du litre de lait. Il nécessite une amélioration des techniques de production dans les exploitations les moins efficaces, une gestion rigoureuse des investissements individuels et collectifs et une prise en compte des contraintes environnementales et territoriales croissantes qui s'imposent à l'activité agricole (urbanisation des Savoie...).

L'important travail effectué par la filière lait des Alpes du Nord a donné de bons résultats. La pérennité des exploitations de montagne reste cependant très dépendante d'une éventuelle réorientation de la PAC.

Les exploitations laitières de montagne, tout autant que celles de plaine ou de zones défavorisées simples, sont concernées par les décisions prises au Conseil européen de Berlin de mars 1999. La réforme de l'OCM lait, qui devrait intervenir au cours des campagnes 2005 à 2008 (sauf si les propositions de la Commission européenne de janvier 2003 étaient adoptées au cours d'un futur Conseil européen), pourrait se traduire par une forte progression des paiements compensatoires. D'après une simulation réalisée à horizon 2008, le montant d'aides directes octroyé par exploitation laitière pourrait croître de 41 % en moyenne nationale et de 37 % dans les zones de montagne (tableau 8). Au terme de la période d'application de cette réforme, le montant des aides directes représenterait ainsi, en moyenne, 107 % du revenu des exploitations laitières françaises et 100 % de celui des unités de montagne. Dans un tel contexte, et au-delà des dynamiques internes qui doivent nécessairement être encouragées, force est de constater que la pérennité des exploitations laitières de montagne sera, à l'avenir, étroitement dépendante des choix politiques qui interviendront en matière de répartition des soutiens directs (Bazin 1998). A l'aube de ces éventuelles réorientations de la PAC, les décideurs publics doivent prendre acte du fait que la capacité de restructuration du secteur laitier est désormais réduite en montagne comme ailleurs, du fait de la diminution drastique du nombre d'exploitations laitières non professionnelles et du rajeunissement des éleveurs en activité (Quinqu et Maillard 2000).

Conclusion

Cette analyse sur les exploitations laitières de montagne s'inscrit dans une période de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la valeur ajoutée dans les filières agricoles, sur le devenir de la politique agricole commune et sur les modalités du futur accord agricole de l'OMC. Dans la plupart des zones de montagne, les exploitations laitières jouent un rôle important sur le plan territorial (occupation de la superficie agricole utile, mise en valeur de terres parfois peu

productives, ouverture des paysages...), social (l'emploi lié à l'activité de production et de transformation du lait est substantiel dans certaines communes rurales) et économique. Particulièrement extensives, les exploitations laitières de montagne bénéficient, en moyenne, d'une meilleure efficacité productive que les unités de plaine et d'un endettement plus faible. L'obtention d'aides directes ciblées (indemnités compensatoires de handicaps naturels et mesures agri-environnementales) n'est en général pas suffisant pour compenser une plus faible productivité du travail et obtenir un revenu équivalent à celui des exploitations laitières des autres zones. Les exploitations laitières de montagne ne sont cependant pas toutes homogènes, les écarts de prix du lait constituant un des facteurs importants de différenciation entre massifs.

Dans les Alpes du Nord, comme dans d'autres zones de montagne, les exploitations laitières sont parvenues, depuis l'instauration du régime des quotas laitiers, à maintenir leur volume global de livraison de lait. Ce maintien, qui ne doit pas masquer l'existence d'une très forte restructuration, est un point positif par rapport aux tendances observées dans la plupart des autres bassins de production où des reculs marqués ont été enregistrés. Plusieurs facteurs complémentaires expliquent ce phénomène : une maîtrise de la production nationale de lait enrayant le processus engagé au cours des années soixante-dix de concentration de la production vers le grand Ouest, une politique administrée des droits à produire permettant la redistribution de références laitières disponibles à certains producteurs considérés comme prioritaires (dont ceux de montagne), une forte dynamique des filières locales, conduisant à une transformation du lait sous la forme de fromages protégés juridiquement par des signes de qualité liés au territoire local (Béranger 1999), une gestion locale efficace des références laitières s'appuyant sur un réseau de petites entreprises de collecte.

Outre les stratégies locales des acteurs, les futurs choix de politique agricole seront cruciaux pour le devenir des exploitations lai-

Tableau 8. Montant des aides directes dans les exploitations laitières en 2008 après simulation de l'Agenda 2000 (Sources : RICA France 2000 / INRA ESR Nantes).

La simulation de l'Agenda 2000, conduite à structures et productivités constantes (c'est-à-dire sans prendre en compte de potentiels futurs gains de productivité, ni une adaptation des systèmes techniques), concerne les OCM grandes cultures, viande bovine et lait. Elle s'appuie sur la formulation d'hypothèses quant à l'évolution des aides directes et du prix des produits (hypothèse d'un ajustement entre les prix de marché et les prix d'intervention). Elle n'anticipe pas sur une mise en œuvre renforcée de la conditionnalité environnementale et de la modulation des paiements compensatoires (Colson et Chatellier 1999).

	France				Massif			
	Montagne	Zone Déf. simple	Plaine	Total	Alpes du Nord	Jura	Massif-Central	Vosges
Aides directes (euros/exploitation)	16 800	30 100	25 200	24 000	15 400	16 700	17 200	20 800
Variation 2000-2008 (%)	+ 37 %	+ 35 %	+ 43 %	+ 41 %	+ 42 %	+ 46 %	+ 36 %	+ 39 %
Aides directes en euros par UTA	9 950	16 100	14 200	13 500	8 300	11 100	10 100	12 500
Aides directes en euros / ha SAU	275	305	350	330	250	215	290	270
Aides directes / Résultat courant (%)	100 %	129 %	105 %	108 %	73 %	86 %	108 %	107 %

tières de montagne (et de plaine). Les propositions de révision à mi-parcours de la PAC, formulées par la Commission européenne en janvier 2003, doivent inviter à une réflexion en profondeur au sein des organisations professionnelles agricoles de ces zones. Il conviendra, en effet, de réfléchir aux implications du découplage, de la modulation des paiements compensatoires de la PAC et, plus précisément, de la baisse partiellement compensée du prix du lait. Une libéralisation accrue du marché des produits laitiers pourrait, en effet, fragiliser fortement le revenu

des producteurs les moins performants et inciter à une poursuite du mouvement d'agrandissement des structures. La question posée devient alors celle de la compatibilité entre ce type d'orientation et les nouvelles attentes de la société à l'égard de l'agriculture (sécurité alimentaire, diversification et traçabilité des produits, respect de l'environnement...). Cette question trouve une résonance particulière dans les zones de montagne où la spécialisation laitière est forte et où les opportunités de diversification de l'activité agricole sont souvent limitées.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier E. Chantry et D. Desbois du Bureau RICA pour leur appui méthodologique dans l'identification des différents massifs montagneux. Ils remercient

également Laurence Grosrey (stagiaire de l'ENESAD) et l'ensemble des membres du Comité de pilotage de l'axe 3 du GIS Alpes du Nord (dont F. André, membre du CÉR de Haute-Savoie).

Références

- Agreste, 2001. Recensement Agricole 2000 : résultats en Savoie, Haute-Savoie et Isère. Fiches de synthèse, 4 p.
- APCA, 1998. L'agriculture, une force pour la montagne. Chambres d'agriculture n°863, 13-48.
- Barjolle D., Sylvander B., 2000. Some factors of success for origin labelled products in agri-food supply chains in Europe : market, internal resources and institutions. In : B. Sylvander, D. Barjolle et F. Arfini (eds), The socio-economics of origin labelled products in agrifood supply chains: spatial, institutional and coordination aspects, Actes et Communications n° 17/1-2, Editions INRA, Paris
- Barthélemy D., David J., 1999. L'agriculture européenne et les droits à produire. Editions INRA, Paris, 434 p.
- Bazin G., 1990. Les disparités plaine-montagne en production laitière. Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales, 14, 5-32.
- Bazin, 1998. Agriculture de montagne et soutiens publics à la gestion de l'espace. Les résultats d'une simulation. Courrier de l'Environnement de l'INRA, 33, 61-72.
- Béranger C., 1999. Les productions alternatives et de qualité dans les zones de montagne défavorisées. Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France (85) 7, 97-109.
- Bouamra Z., Réquillart V., 2000. Quelle politique laitière pour l'Europe ? INRA Sciences Sociales n°3, septembre, 6 p.
- CER de Haute-Savoie, 2002. L'année laitière 2001 en Haute-Savoie, 14 p.
- Chatellier V., 2002. Les exploitations laitières françaises sont-elles assez performantes pour faire face à une baisse du prix du lait ? INRA Prod. Anim., 15, 17-30.
- Colson F., Chatellier V., 1999. La nouvelle réforme de la PAC : baisse modérée des revenus et accroissement des aides directes pour les producteurs français de viande bovine. INRA Prod. Anim., 12, 169-180.
- Commissariat général du plan, 1999. La politique de la montagne. Rapport d'évaluation. La Documentation Française, 815 p.
- Commission européenne, 2000. CAP reform: milk and milk products. DG Agriculture, Brussels, 8 p.
- Commission européenne, 2003. La Commission présente une réforme qui ouvre aux agriculteurs des perspectives à long terme pour une agriculture durable. Bruxelles, note de synthèse, 9 p.
- Coulon J.B., Hauwuy A., Martin B., Chamba J.F., 1997. Pratiques d'élevage, production laitière et caractéristiques des fromages dans les Alpes du Nord. INRA Prod. Anim, 10, 195-205.
- Coutre-Picart, 1999. Impact économique des filières fromagères AOC du massif nord alpin. Mémoire d'ingénieur, ESA Purpan, 70 p.
- Gohin A., Guyomard H., 2001. Sortir des quotas laitiers ? Paramètres clés à considérer et illustration dans le cas français. Journée du Département ESR, 8 octobre, Paris, 7 p.
- Institut de l'élevage, 2000. Les productions laitières fermières. Une tradition qui se perd ou des systèmes porteurs d'avenir. Le dossier Economie de l'Elevage n°292, juin, 38 p.
- Institut de l'élevage, 2001. Le marché mondial des produits laitiers. Le dossier Economie de l'Elevage n°301, avril, 32 p.
- Kroll J.C., 1999. Performances économiques et aides publiques en production laitière : quels enjeux pour l'emploi. Economie Rurale, 253, 42-50.
- Onilait, 2001. Eléments de réflexion sur l'avenir de la production laitière française. Cahiers de l'Onilait n°22, juin, 157 p.
- Perret E., Thomson E., Dobremez L., Chantry E., 1999. Pour tous les systèmes d'élevage en montagne, les subventions sont essentielles au maintien de l'activité. Agreste cahiers n°46, 23-34.
- Quinqu M.; Maillard L., 2000. Dynamiques et perspectives des exploitations laitières françaises et européennes sur la période 1997-2007. Contrat Inra-Onilait, novembre, 58 p.
- Rattin S., 2000. Une exploitation française sur cinq est située en montagne. Agreste Cahiers n°3, 25-29.
- Roybin D., Fleury P., Béranger C., Curtenaz D., 2000. Conduite et organisation d'un programme de recherche pluridisciplinaire en partenariat avec le monde agricole. Le cas du GIS Alpes du Nord. Actes du Symposium Inra Dadp, Montpellier, 11-12 janvier, 405-427.
- Ruas J.F., 2002. La réforme de la PAC de 1992 : Bilan d'une décennie d'adaptation des élevages laitiers. Notes et Etudes Economiques n°16, avril, 117-142.

Abstract

Milk production in French mountains : particular dynamics in the Northern Alp region.

In France, the strong link between milk quotas and land and the distribution of milk references to farmers having priority has helped to keep a significant number of dairy farms in the mountains. In addition to these public policy choices, the dynamism of local actors (fabrication of cheeses under signs of quality) also played an important part during the two preceding decades. On the basis of the Farm Accountancy Data Network (FADN - 2000), a comparative analysis (structural, economic and financial) of French dairy farms is proposed according to their localization (mountain and

plain). An analysis of the dairy sector of the region "Northern Alps" is then presented, using several statistical tools. In the mountains, dairy farms cover 35 % of the usable agricultural area and ensure nearly 40 % of the agricultural production. The 27 200 "professional" dairy farms located in the mountains have, on average, a quota of 150 800 kg, 61 hectares and a farm income of 22 400 euros (against respectively 222 700 kg, 72 hectares and 31 500 euros in plains).

CHATELLIER V., DELATTRE F., 2003. La production laitière dans les montagnes françaises : une dynamique particulière pour les Alpes du Nord. INRA Prod. Anim., 16, 61-76.